

# L'Islam est-il une Secte?

- Impertinence?
- Aspect social
- Le Coran
- Aspect juridique
- Islam et Christianisme
- La question

... ordre du Coran :  
"S'ils se détournent, saisissez-les, tuez-les, partout où vous les trouverez"

... quand je livrerais même mon  
corps pour être brûlé,  
si je n'ai pas l'amour, cela ne me sert à rien.  
# La Bible - 1 Corinthiens 13 : 3



## ↑ Impertinence?

Poser cette question peut sembler d'une coupable impertinence. Mais ce n'est là qu'une apparence et c'est surtout ignorer les écrits de Jean Damascène.

Jean Damascène est né vers 640 à Damas. Il portait le nom arabe de Mansour. Il devint administrateur des finances de la ville de Damas, qui avait dû capituler en 635 devant l'invasisseur musulman.

Il se retira au monastère de Saint-Sabbas, près de Jérusalem où, après son ordination, il rédigea ses uvres théologiques. Il est mort vers 750, plus que centenaire. Honoré comme saint à la fois par les orthodoxes et par les catholiques, sa Source de la connaissance a servi de manuel de théologie jusqu'au XIII ème siècle, et il fut même rangé parmi les docteurs de l'Église par le pape Léon XIII en 1890.

Jean Damascène a qualifié l'Islam de 101<sup>ème</sup> secte chrétienne. A quel titre pouvait-il le faire? Pour répondre à cette question, il nous faut d'abord définir ce qu'est une secte.

## ↑ Aspect social

Pour le sociologue, la secte est un diverticule qui s'est séparé d'une Église-mère, et qui suit un processus évolutif qui la fait passer par des étapes assez clairement définies. Pour le juriste, et aussi le politicien, la secte est un mouvement qui est en infraction avec la législation, et plus particulièrement avec la législation concernant la protection des individus. Quant au théologien, il définit la secte comme une hérésie. Il y a enfin des mouvements sectaires qui ne se sont pas détachés d'une confession religieuse existante, mais qui naissent d'un conglomérat disparate de pensées et de pratiques religieuses variées. On préfère les appeler : nouvelles religiosités ou spiritualités nouvelles.

Sociologiquement, on ne peut qualifier l'Islam de secte chrétienne ; son fondateur, Mohammed (570-632), est né dans un milieu polythéiste, peut-être hénouthéiste (un Dieu dominant). Cependant, lors de ses voyages en Syrie, Mohammed avait rencontré le moine chrétien Bahira. Plus tard à Marwa, près de la Mekke, il rencontrait souvent un esclave chrétien du nom de Djabr (Voir Sirâ du Prophète). Une de ses concubines qu'il prit en 629, Myriam, était chrétienne.

A la Mekke vivaient des Jufis, et Médine abritait trois tribus juives constituant environ la moitié de la population, avant leur décimation. Khaïbar, située à quelque 250 km au nord de Médine, était une ville forte juive. Rayhana, une concubine que Mohammed prit en 627 était juive, ainsi que Saffiyya qu'il épousa en 629.

Bien qu'il n'y eut pas encore, à l'époque de Mohammed, de traduction complète de la Bible en arabe, les récits de l'Ancien comme du Nouveau Testament circulaient, mais aussi des fables talmudiques et des légendes tirées d'écrits chrétiens apocryphes.

L'Islam prit ainsi naissance dans un bouillon culturel qui englobait polythéisme et hénouthéisme, judaïsme et christianisme, mais aussi zoroastrisme, voire hindouisme. En utilisant la terminologie d'aujourd'hui, Jean Damascène aurait dû qualifier l'Islam de religiosité nouvelle.

Juridiquement et politiquement, il faut distinguer entre Islam modéré et Islam fondamentaliste/intégriste, ce dernier seul portant atteinte à la législation concernant la protection des individus.

## ↑ Le Coran

Le Coran contient aussi de nombreuses réminiscences bibliques. Il rend un vibrant hommage à la fois à la Torah(taurat) et à l'Evangile (Indjil). Il reconnaît que ces livres, descendus de Dieu, sont véridiques (Sourate 'Al `Imran, III.3) ; les musulmans doivent y croire (Sourates Al-Baqara, II.87 ; 'Al `Imran, III.84 ; An-Nisa', IV.136).

Le Coran témoigne de la naissance virginale de Jésus (Sourates Al-'Anbiya',XXI.91 ; At-Tahrim, LXVI.12), de sa messianité (III.45 ; IV.157), de son prophétisme (III.49 ; IV.157, 171 ; Al-Ma'ida, V.46, 75 ; Maryam, XIX.30), de sa vie sans péché ( XIX.19 ; III.46) et le qualifie de Parole de vérité (XIX.34), de Parole de Dieu jeté en Marie (IV.171), de Verbe émané de Dieu (III.39, 45), d'Esprit émané de Dieu (IV.171 ; XXI.91 ; LXVI.12), mais sans reconnaître que Jésus est le Fils de Dieu.

Jean Damascène n'a pas seulement dénoncé cette dernière hérésie, mais encore celle qui déclare que la crucifixion était un faux-semblant (IV.157, 158). Ici encore, la doctrine coranique diverge fondamentalement de la foi chrétienne selon laquelle la crucifixion apporte au monde le salut. Non seulement le Nouveau Testament, mais déjà les prophéties de l'Ancien attestent cette doctrine fondamentale.

Une autre divergence concerne la résurrection de Jésus-Christ. Pour le Coran, dans les versets cités plus haut, Jésus est bien au ciel, auprès de Dieu ; il y a été élevé, mais sans passer par la mort et la résurrection.

Jean Damascène avait donc raison de qualifier l'Islam d'hérésie ou de secte chrétienne.

## ↑ Aspect juridique

Mais juridiquement, qu'en est-il ? Une caractéristique des sectes que relèvent les juristes, c'est l'assujettissement des adeptes à leur mouvement et la très grande difficulté à en sortir. Les mots "Islam" et "Musulman" signifient : soumission, sous-entendu : soumission à Dieu. C'est là une des injonctions de toutes les religions. Mais, dans l'Islam, cette soumission est essentiellement une soumission aux lois de la Communauté (la Umma), au sein de laquelle s'exerce une rigoureuse surveillance réciproque.

## ↑ Islam et Christianisme

Aussi est-il difficile à un Musulman de sortir de son carcan religieux et adopter, par exemple, la foi chrétienne. Il est alors considéré comme un renégat ou apostat et encourt la vindicte de ses anciens coreligionnaires, conformément à cet ordre du Coran :

"S'ils se détournent, saisissez-les, tuez-les, partout où vous les trouverez" (Sourate An-Nisa', IV.89).

Les milliers de musulmans algériens qui ont été assassinés ces derniers temps l'ont été parce qu'ils furent considérés, en raison de leur modération, de leur libéralisme, de leur ouverture comme des renégats de la foi coranique par les islamistes fondamentalistes fidèles à l'ordre coranique ci-dessus.

Il faut certes, faire la part des choses entre "Musulmans modérés" et "Islamistes fondamentalistes / intégristes". Mais tout musulman qui prend le Coran à la lettre peut devenir intégriste !

On rétorquera en affirmant que le Coran prône une religion tolérante et l'on invoquera les versets coraniques suivants :

"A vous votre religion, à moi la mienne" (Al-Kafiruna, CIX.6)

ou

"Pas de contrainte en religion" (Al-Baqara, II.256)

ou encore

"Il est notre Seigneur et votre Seigneur...Notre Dieu qui est votre Dieu est unique" ( Al-Baqara, II.139 ; Al-`Ankabut, XXIX.46).

Mais ces versets n'ont que l'apparence de la tolérance, au regard de l'ordre de tuer les renégats qui changent de religion. De plus, le Coran méprise la foi chrétienne :

"Les Chrétiens ont dit : Le Messie est fils de Dieu. Qu'Allah les anéantisse ! Ils sont tellement stupides" (At-Tauba, IX.30).

## ↑ La question

L'Islam peut donc, à juste titre, être qualifié de secte.

La question qui se pose dès lors à nos autorités est de savoir si elles sont disposées à protéger les ex-musulmans comme elles protègent les transfuges des autres sectes ? Elles le devraient, que l'on considère l'Islam comme une religion ou comme une secte.

Abd-Al-Haqq  
(Serviteur de la Vérité)



## Note

Lien conseillé par Vigi-Sectes : [L'Islam en Question](#)

© www.vigi-sectes.org